

**MUNICIPALITE
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 537-2019

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 537-2019 a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 décembre 2019, règlement concernant les stationnements publics.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4^e jour de décembre 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général et secrétaire-trésorier